
L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une autre communication du secrétaire du Gouverneur général, comme suit:

CANADA

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

OTTAWA, le 16 janvier 1935.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la Chambre du Sénat pour ouvrir formellement la session du Parlement du Dominion, jeudi le 17 janvier à trois heures et trente de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur l'Orateur,

Votre obéissant serviteur,

A. F. LASCELLES,
*Secrétaire du Gouverneur général.*L'Honorable
Orateur du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que ladite communication soit déposée sur la Table.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après Son Excellence le Gouverneur général étant venu et ayant pris place au Trône.

L'honorable Président ordonne au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que c'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle dans la salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue, son président, l'honorable James L. Bowman, dit:

Qu'il plaise à Votre Excellence,

La Chambre des Communes m'a élu son président, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont par là assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive en aucun temps de faire une erreur, je demande que la faute me soit imputée et non aux Communes, dont je suis le serviteur.

L'honorable Président du Sénat alors dit:

M. le PRÉSIDENT,

J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur général de déclarer que vos paroles et vos actes seront toujours interprétés par Lui de la manière la plus favorable.

Il plaît alors à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant aux deux Chambres:—

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je vous souhaite la bienvenue à une heure où notre pays se trouve au seuil d'une nouvelle ère de prospérité. Il vous appartiendra, par vos efforts, d'ouvrir grande la porte.

L'année dernière, la crise a été vaincue. La situation s'est sensiblement améliorée. Le nombre des gens au travail augmente. Notre commerce s'accroît. Le chiffre du revenu national est plus élevé. Ces signes visibles de la reprise économique témoignent de la sagesse et de l'efficacité des mesures que vous avez prises. L'amélioration de la situation permet maintenant d'entreprendre avec succès la grande œuvre de réforme dont dépend le bien-être de la nation.

Pendant les années d'angoisse que vous venez de vivre, vous avez pu constater les grandes faiblesses et les abus du régime capitaliste. Le chômage et la misère en sont des manifestations. De profonds changements s'opèrent autour de nous. Les circonstances ont changé. Pour répondre aux besoins nouveaux, il faudra remanier le régime capitaliste et en faire un instrument plus utile au peuple. Vous serez saisis de mesures faisant partie d'un plan d'ensemble dont l'objet est d'atténuer les inégalités sociales et économiques actuelles et de répartir plus équitablement les avantages du régime capitaliste entre les différentes classes de la population et les diverses régions du pays.

Vous avez déjà commencé l'exécution de ce plan.

Les mesures de réforme que vous avez adoptées lors de la dernière session du Parlement ont déjà porté des fruits. Je constate, avec une satisfaction toute particulière, combien les lois sur l'organisation du marché des produits naturels et sur les arrangements entre les cultivateurs et leurs créanciers répondent aux grands et impérieux besoins de l'agriculture et des autres industries fondamentales. Vous serez appelés à étudier des amendements rédigés en vue d'étendre la portée et d'accroître l'utilité de ces lois. La Banque du Canada est presque complètement organisée et elle pourra bientôt commencer ses opérations. Mes ministres sont convaincus que cette institution aura une grande valeur, à titre d'instrument de politique nationale, pour une meilleure utilisation de toutes les ressources du Canada en matière de crédit.

Les lois adoptées à la dernière session du Parlement, relativement à la couverture métallique de nos billets de banque et à la mise en œuvre d'un programme de travaux publics, ont favorisé l'expansion du crédit et stimulé les initiatives commerciales.

De meilleures dispositions assureront la sécurité de l'ouvrier pendant les périodes de chômage et de maladie et dans sa vieillesse.

Les mesures prises au sujet des dettes publiques et privées ont grandement allégé le fardeau du contribuable et amélioré l'état de la classe agricole. Mes ministres ont entrepris l'analyse de la structure de la dette publique afin d'en arriver à une formule pratique et sage permettant de nouvelles améliorations.

Vous serez appelés à étudier des projets de loi tendant à rendre encore plus accessibles les crédits à long et à moyen terme.

Au cours de l'année écoulée, nos produits ont trouvé de nouveaux débouchés. Le Canada a conclu un accord commercial complémentaire avec la République française. Il a renouvelé son traité de commerce avec l'Autriche. Des négociations se poursuivent avec le Gouvernement de la Pologne; il y a tout lieu d'espé-

rer qu'elles aboutiront à une convention de commerce d'une large portée. Mes ministres ont pour politique d'agir avec vigueur chaque fois qu'il se présente une occasion d'augmenter nos échanges avec l'étranger. Mon Gouvernement appliquera encore, avec énergie, sa politique d'affermissement et d'expansion des marchés de l'Empire.

Mes ministres ont chargé une commission royale de leur présenter des avis sur les mesures propres à réaliser dans la pratique les conclusions de la commission Duncan.

En conformité de l'entente conclue entre le Gouvernement du Canada et les gouvernements de la Saskatchewan et de l'Alberta, des commissions royales ont reçu pour mission de déterminer, le cas échéant, les indemnités dues à ces provinces pour la période postérieure à 1905, pendant laquelle la gestion de leurs ressources naturelles relevait du Gouvernement du Canada.

Mes ministres étudient, de concert avec les gouvernements des provinces des Prairies, l'état des régions qui ont souffert de périodes intermittentes de sécheresse, pour trouver des mesures propres à résoudre définitivement ce grave problème.

Des mesures interviendront en vue d'améliorer les conditions de travail, de procurer aux ouvriers un niveau de vie plus élevé et plus stable, de fixer un minimum de salaires et un maximum d'heures de travail par semaine, et de rendre l'incidence des impôts plus conforme à la capacité de payer.

Vous serez invités à adopter des mesures destinées à protéger le consommateur et le producteur de denrées essentielles contre des méthodes de commerce déloyales et à régulariser, dans l'intérêt général, la concentration des organismes de production et de distribution.

Vous serez appelés aussi à adopter des mesures qui permettront à l'épargnant de se protéger contre l'exploitation.

Vous serez invités à modifier et codifier les lois relatives aux brevets et aux inventions.

Mon Gouvernement songe à l'opportunité d'établir, dans les pénitenciers du Canada, un régime analogue à celui qu'on nomme "Borstal System" en Angleterre, et dont il étudie le fonctionnement.

Mes ministres élaborent un plan en vue de réorganiser les services de l'Etat, pour les mieux préparer à remplir leurs lourdes tâches. Vous serez appelés à étudier des mesures autorisant la réalisation de la première partie de ce plan.

Vous serez invités à autoriser la création d'un conseil économique, dont la fonction sera de conseiller mes ministres sur toutes les questions économiques qui touchent au bien-être de la nation.

Le quatrième centenaire du débarquement de Jacques Cartier a donné lieu à des fêtes dignes de l'événement, dans les principaux endroits où il s'est arrêté au cours de ses voyages de découverte. Des délégués du Royaume-Uni, de la France et des Etats-Unis y ont participé. Cette célébration et la visite d'une mission française, nombreuse et distinguée, ont créé de nouveaux liens de sympathie.

Mes ministres ont eu le souci constant de maintenir la paix et aussi la bonne harmonie entre les nations sur qui nous devons compter pour atteindre ce but. On constate à des signes évidents un apaisement, en Europe, de l'état de tension et du malaise politique qui avaient accéléré la course aux armements

et aux restrictions économiques; ce résultat est, pour une large part, imputable à une détermination nouvelle d'utiliser les moyens de conciliation et de collaboration de la Société des Nations. Mon Gouvernement se propose d'appuyer cette politique et de travailler en vue d'une réduction progressive des armements et de la stabilisation des relations économiques internationales.

L'année 1935 sera mémorable pour tous les sujets de Sa Gracieuse Majesté le roi George V. Le 6 mai, nous célébrerons dans tout l'empire britannique le 25^e anniversaire de son accession au trône. Ce jour-là, nous nous unirons tous pour rendre grâce au Tout-Puissant d'avoir ainsi préservé Sa Majesté, dont la sagesse et le dévouement au bien-être de ses sujets sont pour ceux-ci d'incalculables bienfaits. Mes ministres étudient des mesures, qu'ils annonceront bientôt, grâce auxquelles le peuple canadien aura l'occasion de commémorer dignement cette grande date de l'histoire de notre Empire et de témoigner de son attachement et de sa fidélité à son souverain bien-aimé.

Membres de la Chambre des communes,

Les comptes publics de la dernière année financière et le budget des dépenses de l'année prochaine vous seront bientôt présentés.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je sais que vous vous consacrerez au service du pays avec ardeur et résolution. Les problèmes qui se posent à vous diffèrent beaucoup, quant à leur nature et à leur gravité, de ceux que vous avez résolus dans le passé; je sais, toutefois, que vous surmonterez ceux de l'heure actuelle avec le même esprit de foi et de détermination qui a porté le Canada à un rang élevé parmi les nations.

Que Dieu vous donne la force d'appuyer, par vos efforts incessants, cette marche soutenue vers des jours meilleurs.

La Chambre des Communes se retire.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance.

Le très honorable sénateur Meighen présente au Sénat un bill, intitulé: "Loi concernant les chemins de fer".

Ledit bill est lu pour la première fois.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a en main une copie du discours de Son Excellence le Gouverneur général prononcé du Trône, et

L'honorable président en donne lecture.

Sur motion, il est

Ordonné: Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général soit pris en considération à la prochaine séance du Sénat.